

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

* *
*

Séance du 28 Mai 2014

7 - COMMUNICATION

7.5 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et la Ville de Toulouse, organisatrice du Festival « Toulouse d'été »

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MME MARTI, MM RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. LAFON, LERY.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la prochaine édition du festival Toulouse d'été qui se tiendra du 15 juillet au 8 août prochain, il a été envisagé d'établir une convention entre la ville de Toulouse et Tisséo-SMTC.

Depuis les premières éditions de la manifestation, Tisséo-SMTC est partenaire de cette manifestation.

Créé à l'initiative de la mairie, Toulouse d'été est devenu le rendez-vous incontournable de l'été musical toulousain. Entre patrimoine et création, Toulouse d'été offre une musique en balade dans les lieux les plus emblématiques de la ville et desservis par le réseau des transports en commun métro, tram, bus Tisséo.

L'investissement de Tisséo-SMTC au sein de ce partenariat s'établit comme suit :

- Diffusion d'une annonce sonore sur le réseau Tisséo

Tisséo-SMTC s'engage à autoriser la diffusion d'une annonce sonore assurant la promotion de la manifestation sur son réseau métro du 30 juin au 8 août 2014.

- Diffusion d'une programmation musicale spécifique

Tisséo-SMTC s'engage à autoriser, sur son réseau métro, la diffusion d'une programmation musicale autour des œuvres des artistes programmés dans le cadre du festival. Ces morceaux, sélectionnés, compilés et enregistrés par les organisateurs du festival, seront tous suivis d'une annonce présentant l'artiste et renvoyant sur le site internet du festival.

- Mise à disposition d'espaces d'affichage

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la présence d'affiches sur ses espaces d'affichage bus et métro du 30 juin au 8 août prochain : Voitures de Bus (350 exemplaires), dos conducteurs (350 exemplaires) et rames de métro (45 exemplaires).

La Mairie de Toulouse s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC, avant le 20 juin 2014.

- Création d'un titre de transport collector « Festival Toulouse d'été »

Tisséo-SMTC s'engage à créer un titre de transport collector spécial Festival Toulouse d'été.

Quantité : 101 000 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la sortie de 300 titres sur les 101 000 exemplaires afin de pouvoir les distribuer lors de relations publiques (150ex pour les organisateurs du festival et 150ex pour Tisséo-SMTC) et les inciter à utiliser les transports en commun Tisséo.

Non-recette (sortie de 300 titres 1 déplacement): 480 EUROS

- Performances Artistiques

Tisséo-SMTC s'engage, sous réserve des propositions de la Ville de Toulouse et en accord avec les services exploitation métro, tram et bus Tisséo, à autoriser la mise en place de performances artistiques sur son réseau.

En contrepartie, l'investissement de la Ville de Toulouse au sein de ce partenariat s'établit comme suit :

Contrepartie - Moyens de communication

La Ville de Toulouse s'engage à assurer la visibilité de Tisséo sur l'ensemble des documents de communication liés la manifestation.

Contrepartie - Invitations (personnel de Tisséo)

La Ville de Toulouse s'engage à mettre à la disposition du personnel de Tisséo-SMTC et de Tisséo un certain nombre d'invitations.

Contrepartie - Tarif réduit

La Ville de Toulouse s'engage à assurer l'application d'un tarif réduit, sur présentation du pass tourisme - commercialisé par Tisséo et l'Office de Tourisme - sur le prix d'entrée aux concerts prévus dans le cadre de la programmation du festival Toulouse d'été.

Contrepartie - Programmation musicale spécifique

D'un commun accord avec Tisséo-SMTC, la Ville de Toulouse proposera une playlist de titres musicaux d'artistes programmés sur le festival. Ces morceaux seront tous suivis par une petite annonce présentant l'artiste et renvoyant sur le site internet du festival.

* *
*

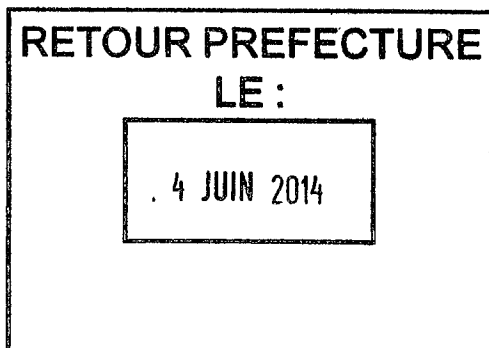
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Toulouse

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention approuvée avec la Ville de Toulouse.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES



CONVENTION

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à cet effet,

Ci-après désigné « Tisséo – SMTC »

D'une part,

LA VILLE DE TOULOUSE – AFFAIRES CULTURELLES

Adresse : Espace Croix Baragnon - 24 rue Croix Baragnon - 31000 Toulouse

Tél : 05 62 27 62 17

Représentée par son Adjoint au Maire en Charge de la Culture, Monsieur Francis GRASS.

Ci-après dénommée « VILLE DE TOULOUSE – AFFAIRES CULTURELLES »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la prochaine édition du festival Toulouse d'été qui se tiendra du 15 juillet au 8 août prochain, il a été envisagé d'établir une convention entre la ville de Toulouse et Tisséo-SMTC.

Depuis les premières éditions de la manifestation, Tisséo-SMTC est partenaire de cette manifestation.

Créé à l'initiative de la mairie, Toulouse d'été est devenu le rendez-vous incontournable de l'été musical toulousain. Entre patrimoine et création, Toulouse d'été offre une musique en balade dans les lieux les plus emblématiques de la ville et desservis par le réseau des transports en commun métro, tram, bus Tisséo.

ARTICLE 1 : CADRE PARTICULIER

La présente convention a pour objet de définir les actions organisées par la Mairie de Toulouse dans le cadre du Festival « Toulouse d'été ». Elle définit également l'investissement et les contreparties attendues par Tisséo-SMTC.

ACTIONS ENVISAGÉES

ARTICLE 2 : TISSEO-SMTC / MOYENS DE COMMUNICATION

Article 2/1 - Communication - Annonces sonores dans le métro

Tissé-SMTC s'engage à autoriser la diffusion d'une annonce sonore assurant la promotion de la manifestation sur son réseau métro du 30 juin au 8 août 2014. Dans ce cadre, la Mairie de Toulouse s'engage à assurer la réalisation du spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message (auprès de notre société prestataire MIDISCOM).

Diffusion d'annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B : Du 30 juin au 8 août 2014.
Remise du fichier audio : avant le 20 juin 2014 par mail au format MP3 : Max : 30 secondes

Article 2/2 - Communication - Programmation musicale spécifique

Tissé-SMTC s'engage à autoriser, sur son réseau métro, la diffusion d'une programmation musicale autour des œuvres des artistes programmés dans le cadre du festival. Ces morceaux, sélectionnés, compilés et enregistrés par les organisateurs du festival, seront tous suivis d'une annonce présentant l'artiste et renvoyant sur le site internet du festival.

Article 2/3 - Communication - Affichage

Tissé-SMTC s'engage à assurer la présence d'affiches sur ses espaces d'affichages bus et métro du 30 juin au 8 août prochain : Voitures de Bus (350 exemplaires), dos conducteurs (350 exemplaires) et rames de métro (45 exemplaires).

La Mairie de Toulouse s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tissé-SMTC, avant le 20 juin 2014.

Article 2/4 - Communication / Création d'un titre de transport collector

Tissé-SMTC s'engage à créer un titre de transport collector spécial Festival Toulouse d'été.

Quantité : 101 000 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tissé

Tissé-SMTC s'engage à assurer la sortie de 300 titres sur les 101 000 exemplaires afin de pouvoir les distribuer lors de relations publiques (150ex pour les organisateurs du festival et 150ex pour Tissé-SMTC) et les inciter à utiliser les transports en commun Tissé.

Article 2/5 - Performances Artistiques

Tissé-SMTC s'engage, sous réserve des propositions de la Ville de Toulouse et en accord avec les services exploitation métro, tram, bus Tissé, à autoriser la mise en place de performances artistiques sur son réseau.

ARTICLE 3 : VILLE DE TOULOUSE / CONTREPARTIE

Contrepatrie - Moyens de communication

La Ville de Toulouse s'engage à assurer la visibilité de Tissé sur l'ensemble des documents de communication liés la manifestation.

Contrepatrie - Tarif réduit

La Ville de Toulouse s'engage à assurer l'application d'un tarif réduit, sur présentation du pass tourisme - commercialisé par Tissé et l'Office de Tourisme - sur le prix d'entrée aux concerts prévus dans le cadre de la programmation du festival Toulouse d'été.

Contrepatrie - Invitations (personnel de Tissé)

La Ville de Toulouse s'engage à mettre à la disposition du personnel de Tissé-SMTC et de Tissé un quota d'invitations.



Contrepartie – Programmation musicale spécifique

D'un commun accord avec Tisséo-SMTC la Ville de Toulouse proposera une playlist de titres musicaux d'artistes programmés sur le festival. Ces morceaux seront tous suivis par une petite annonce présentant l'artiste et renvoyant sur le site internet du festival.

ARTICLE 4: MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation du festival ; elle prendra effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin au plus tard le 8 aout 2014.

ARTICLE 6 : RESILIATION

La convention peut être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des Parties, notamment en cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : LITIGES

Tout litige qui ne pourra être résolu à l'amiable entre les Parties relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la convention sera soumis à la juridiction compétente.

A Toulouse, le

Pour Tisséo-SMTC
Le Président
Monsieur Jean-Michel LATTES

Pour la Mairie de Toulouse
L'adjoint au Maire en charge de la Culture
Monsieur Francis GRASS